

Présents : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Excusés : Christophe Demesmay (procuration à Gérard Thomas), Isabelle Rebillot (procuration à Cédric Charolle), Jean Simondon (procuration à Didier Salins)

Secrétaire de séance : Edouard Euvrard

Participait également à la réunion à titre consultatif : Théophile Marguet, secrétaire de mairie

Avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, le conseil municipal souhaite déterminer les règles de rédaction du procès-verbal de ses séances. Ce document officiel, différent du compte-rendu diffusé à la population, doit au minimum reprendre textuellement les délibérations qui sont adressées à la préfecture en vue de contrôler leur légalité. Il peut, en outre, être agrémenté nominativement des débats qui ont lieu au sein de l'assemblée. La majorité des conseillers craint que la mention nominale des discussions précédant les décisions ne donne lieu à polémique et génère des difficultés rédactionnelles. L'assemblée communale décide donc, par treize voix pour et deux voix contre, de limiter la rédaction des procès-verbaux de conseil à la reprise textuelle des délibérations.

1- Constitution des commissions communales

Les commissions communales, chargées de travailler en amont sur des sujets qui seront traités en conseil municipal, sont composées comme suit :

Commission d'appel d'offre (C.A.O.)

Présidente : Thérèse Robert

Membres : Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Thierry Morel

Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)

Présidente : Thérèse Robert

Membres internes au conseil : Alain Cuenot, Edouard Euvrard, Eliane Poulnot, Didier Salins

Membres externes au conseil : Marie-France Bailly, Yves Besse, Agnès Fournerot, Bernard Lime

Commission communication, culture, vie associative

Président : Alain Cuenot

Membres : Alexandra Ardiet, Gilles Dumas, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Commission écoles, cantine, garderie, PEL (PEDT), CLSH, bibliothèque, ménage des bâtiments scolaires

Présidente : Paulina Requena

Membres : Valérie Benoît, Edouard Euvrard, Murielle Gormond, François Guillaume, Isabelle Rebillot, Sandrine Sigonney, Chloé Vienny

Commission environnement, cadre de vie, espaces verts et gestion des déchets

Présidente : Thérèse Robert

Membres : Pauline Bentz, Maryse Millet, Eliane Poulnot, Adrien Robert, Christine Salins

Commission des finances

Présidente : Thérèse Robert

Membres : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Gilles Dumas, Théophile Marguet, Alain Millet, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Sandrine Sigonney

Commission des forêts (exploitation et loisirs de pleine nature)

Président : Alain Cuenot

Membres : Yves Beaud, Marcel Boissenot, Philippe Compagne, Charles Coulet, Alain Millet, Marcel Nevers, Adrien Robert, Christophe Simon, Aymeric Tuillon

Commission jeunesse

Présidente : Paulina Requena

Membres : Alain Cuenot, Léonilde Cuenot, François Guillaume, Isabelle Rebillot, Gérard Thomas

Commission du patrimoine (bâtiments, VRD, cimetière)

Présidente : Alexandra Ardiet

Membres : Marcel Boissenot, Cédric Charolle, Christophe Demesmay, Gilles Dumas, Gérard Dodane, Agnès Fournierot, René Lamy, Bernard Lime, Aymeric Tuillon

Commission urbanisme

Président : Thierry Morel

Membres : Daniel Bobillier, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, François Guillaume, Eliane Poulnot, Adrien Robert

Proposition pour la commission communale des impôts directs (le centre des impôts fonciers nommera huit membres titulaires et huit membres suppléants parmi la proposition du conseil municipal)

Présidente : Thérèse Robert

Titulaires proposés au titre de contribuables habitants de la commune : Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Martine Dumas, Elisabeth Grappey, Alain Millet, Maryse Millet, Thierry Morel, Aymeric Tuillon

Titulaires proposés au titre de propriétaires forestiers : Charles Coulet, Roger Dach

Titulaires proposés n'habitant pas la commune : Jean-Pierre Hugot, Marie-Thérèse Morel

Suppléants proposés au titre de contribuables habitants de la commune : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, François Guillaume, Eliane Poulnot, Paulina Requena, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Suppléants proposés au titre de propriétaires forestiers : Bernadette Comte, Michel Genilloux

Suppléants proposés n'habitant pas la commune : Maxime Chouffe, Emmanuel Laithier

2- Indemnité de fonction du maire et des adjoints

L'indemnité de fonction des élus locaux est déterminée en fonction d'un pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique (qui représente au taux de 100 % un montant brut mensuel de 3 801,47 €).

Pour les communes dont la taille est comprise entre 500 et 999 habitants, l'indemnité du maire ne peut pas dépasser 31 % de cet indice et celui des adjoints 8,25 %.

Le conseil municipal décide de conserver le montant des indemnités qui avait été déterminé lors du précédent mandat, à savoir 25 % de l'indice 1015 pour le maire (soit 950,37 € bruts par mois) et 8 % de l'indice 1015 pour les adjoints (soit 304,12 € bruts par mois).

3- Délégation du droit de préemption urbain (D.P.U.)

Depuis 1996, la commune dispose d'un droit de préemption urbain sur les tous les biens mis en vente dans la zone constructible du plan local d'urbanisme (plan d'occupation des sols à l'époque de son instauration). Ce D.P.U. relève de la compétence du conseil municipal, mais, en raison des fréquences des réunions de ce dernier et de la volonté des acquéreurs de biens de limiter les délais notariés, l'assemblée communale décide de déléguer ce droit au maire.

4- Convention avec le Grand Besançon « conseil en énergie partagé »

Cette convention, approuvée par les membres du conseil, permet aux communes, pour un montant annuel de 0,5 € par habitant, de bénéficier d'une étude complète sur leur consommation électrique (parc lumineux, bâtiments communaux) et de propositions techniques leur permettant d'apporter des améliorations dans ce domaine.

5- Contrat de location du photocopieur de l'école

Le photocopieur actuel de l'école, en location avec la société DBO Bureautique, nécessite d'être changé en raison de son état d'usure. Les enseignantes souhaitent profiter de ce renouvellement pour faire évoluer leur matériel vers un copieur permettant de réaliser de la couleur, en plus du noir et blanc actuel. D.B.O. a établi une proposition de location sur la base d'un tarif à la copie de 0,01 € pour le noir et blanc et de 0,09 € pour la couleur.

La société Maintenance Micro devant prochainement adresser au secrétariat une autre proposition de location de photocopieur, le conseil municipal décide de repousser cette affaire à une prochaine réunion.

6- Contrat de maintenance de la structure artificielle d'escalade (S.A.E.)

La structure artificielle d'escalade de la salle polyvalente devant annuellement faire l'objet d'un contrôle par un technicien spécialisé et l'ancien contrat de maintenance arrivant à échéance, il est nécessaire d'en souscrire un nouveau pour assurer la surveillance de l'installation. La proposition faite par Espace Vertical (380 € H.T.) étant plus compétitive que celle du groupe C.E.R.E.S. (550 € H.T.), elle est retenue par le conseil.

7- Questions et informations diverses

Délégations du maire aux adjoints

Madame le Maire présente les arrêtés de délégations qui ont été pris à la suite de l'élection des adjoints :

- Alain Cuenot, premier adjoint, se voit déléguer les questions de forêt, de culture et de communication ;
- Alexandra Ardiet, deuxième adjointe, est déléguée pour traiter les questions de patrimoine communal, voiries, réseaux et cimetière ;
- Thierry Morel, troisième adjoint, traitera les questions liées à l'urbanisme.
- Paulina Requena, quatrième adjointe se verra confier les dossiers liés à l'école, à la cantine, à la garderie, au programme éducatif territorial, au CLSH, à la bibliothèque, au ménage des bâtiments scolaires et à la jeunesse.

Un arrêté portant délégation de signature à Théophile Marguet, secrétaire de mairie, a également été pris afin qu'il puisse établir et ratifier les actes d'Etat-Civil et de légalisation de signature en l'absence du maire au secrétariat.

Acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts

L'ancienne tondeuse autoportée de la commune étant hors d'usage, un nouveau matériel a été commandé auprès de la société Manzoni, après mise en concurrence avec d'autres fournisseurs, pour un montant H.T. de 9 000 €.

Recrutement

Chargée actuellement de la gestion et la surveillance de la cantine scolaire, de la garderie du matin, du ménage de l'école et de la salle polyvalente, Valérie Benoît quittera notre collectivité le 31 juillet. Notre collectivité recrutera donc prochainement du personnel pour assurer son remplacement. Les personnes intéressées peuvent dès à présent contacter le secrétaire ou adresser leur CV en mairie pour qu'il soit pris note de leur demande préalablement à un éventuel rendez-vous avec la municipalité.

Compte-rendu de la réunion du syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue du 28 avril 2014 (présentation du syndicat)

Le syndicat, chargé de l'adduction en eau potable de 99 communes (50 376 habitants) compte 198 délégués (2 délégués par commune). Propriétaire de l'ensemble des ouvrages à partir des captages de Lods, Montgesoye, La Tuffière et Nahin, il délègue leur exploitation à la société Gaz et Eaux par le biais d'un contrat d'affermage. En 2012, sur 4 653 281 m³ d'eau qui ont été distribués par le syndicat, 3 354 376 m³ ont été consommés (ce qui représente un rendement du réseau de l'ordre de 73 %). Chaque abonné consomme en moyenne 182 litres par jour.

Le prix de l'eau facturé aux abonnés se décompose en trois : 28 % revient au syndicat (abonnement + consommation) et 53 % à Gaz et Eaux (abonnement + consommation), le reste (19 %) étant constitué par les taxes. Le coût d'une consommation annuelle moyenne de 120 m³ s'élevait à 304 € en 2013.

Monsieur Philippe Bouquet, maire de Malbrans, a été nommé nouveau président du syndicat. Il est suppléé par deux vice-présidents « haut service » (secteur géographique haut de la distribution) et deux vice-présidents « bas service » (secteur géographique bas de la distribution) et par un bureau de douze membres chargés de la gestion de la structure.

Les projets de travaux 2014 s'élèvent à 2 600 000 € TTC.

Compte-rendu de la réunion du syndicat des Alaines du 29 avril 2014 (élection du président et du vice-président)

Le syndicat des Alaines est chargé de la gestion des ouvrages intercommunaux d'assainissement des communes de Gennes, Montfaucon et Saône. Lors de sa réunion du 29 avril, il a été nommé à sa présidence M. Vancauwenberge, conseiller municipal à Saône et à sa vice-présidence Thierry Morel.

Extincteurs

Les communes n'ayant aucune obligation de mettre des extincteurs à la disposition de la population et ceux qui l'étaient étant régulièrement vidés, il a été décidé, il y a quelques années et en accord avec la société de maintenance du matériel de lutte contre l'incendie, de les supprimer des supports extérieurs des bâtiments communaux pour les mettre à l'intérieur. Ils ne sont ainsi plus accessibles à la population. Les rares qui restent sur des façades de bâtiments n'ont pas été rechargés et ne sont par conséquent plus fonctionnels.

Il est rappelé que chaque foyer se doit d'être en possession d'un extincteur et que les détecteurs de fumée seront obligatoires chez les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2015.

Travaux bruyants : rappel des horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres outils assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Etat-civil

- le 29 avril : mariage d'Alexandra Ethalon et Jérôme Villequez
- le 3 mai : mariage de Céline Bertrand et Gabriel Roy

Nous félicitons les jeunes époux et remercions les familles Ethalon - Villequez pour le don qui a été fait à l'association des Galopins de Gennes.

Rappel des nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat

A partir du lundi 12 mai, les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants :

- **lundi : de 13h45 à 17h45**
- **jeudi : de 8h30 à 12h00**
- **samedi : de 8h30 à 12h00**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le vendredi 6 juin à 20h30

Informations de l'association Familles Rurales

Activités sportives - portes ouvertes du 9 au 13 juin

Pour adultes : country, zumba, cardio bose, aero dance, renforcement musculaire, escalade

Pour enfants : baby gym, éveil à la danse, zumbatomic (de 2 à 10 ans), escalade

Contacts : Valérie Laroche (03 81 55 78 97) – Béatrice Soittoux (03 81 55 88 61)



FAMILLES RURALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ET EXTRAORDINAIRE
(Année 2014)

Salle près de l'église – vendredi 16 mai à 20h30

Ordre du jour :

- rapport moral,
- rapport d'activités,
- rapport financier,
- prix de la carte 2015,
- élections des membres du CA,
- prévisions des activités pour la rentrée de septembre 2014,
- questions et échanges avec l'Assemblée

A.G extraordinaire :

- statuts de l'association : changement de l'A.G (A.G. en année scolaire et non plus en année civile)

Le pot de l'amitié clôturera cette Assemblée Générale

POUVOIR DE VOTE

A remplir et à transmettre à une autre famille adhérente si vous ne pouvez assister à l'A.G. de Gennes du 16/05/2014⁽¹⁾

Je soussigné adhérent à Familles Rurales Association de Gennes autorise , adhérent de la même association à voter en mes nom et place à l'assemblée générale ordinaire de Familles Rurales Association de Gennes le 16/05/2014.

Fait à

Le.....

Signature

⁽¹⁾ : 2 pouvoirs de votes sont admis par famille adhérente